

MINTP : AVIS DE SOLLICITATION A MANIFESTATION D'INTÉRÊT N° 012/ASMI/MINTP/SG/DCT/CA0/IE2 /2021 DU 03/03/2021, POUR LES ETUDES EN VUE DE LA STRUCTURATION DE LA GESTION DES AUTOROUTES AU CAMEROUN

[Télécharger le DAO](#)

1. Contexte

Dans le but de constituer une liste restreinte de consultants pour la réalisation des études en vue de la structuration de la gestion des autoroutes au Cameroun, le Ministre des Travaux Publics, Maître d'Ouvrage, lance un Avis de Sollicitation à Manifestation d'Intérêt (ASMI), à l'intention des Bureaux d'Études Techniques (BET) et/ou groupement de BET qui désirent participer à la pré-qualification pour ces prestations.

Ces prestations seront financées par le Budget d'Investissement Publics du Ministère des Travaux Publics, au titre des exercices budgétaires 2021 et suivants.

2. Objet

Le présent Avis de Sollicitation à Manifestation d'Intérêt a pour objet la pré-qualification des Bureaux d'Etudes Techniques (BET) et/ou groupement de BET devant participer à l'Appel d'Offres International Restreint relatif à la réalisation des études en vue de la structuration de la gestion des autoroutes au Cameroun.

3. Consistance des prestations

Les prestations consisteront à :

- donner au Maitre d'Ouvrage, à la lumière des expériences d'autres pays combinées aux réalités du contexte local, une visibilité sur les différents scénarios qui s'offrent pour l'organisation institutionnelle de la gestion des autoroutes au Cameroun, y compris l'opportunité de la création d'une institution dédiée à la gestion de ce réseau autoroutier et proposer par la suite le scénario préférentiel ;
- étudier la faisabilité du scénario retenu en proposant les modifications nécessaires à apporter au cadre juridique existant (orientations et choix à prendre en compte ainsi que les projets de lois et de textes d'application nécessaires), ainsi que la structuration d'une organisation dédiée à la gestion des autoroutes (ancrage institutionnel, attributions et missions, textes organiques, statuts, etc), et le plan d'actions pour sa mise en 'uvre ;
- Produire les rapports y afférents.

4. Participation et origine

1. Être un Bureau d'Études Techniques ou groupement de Bureaux d'Études Techniques;
2. Justifier des capacités administratives et techniques, notamment :
 - Présenter un dossier administratif conforme aux spécifications du point V.1 ci-dessous ;
 - Disposer du matériel et du personnel compatible avec les prestations à réaliser.
3. Avoir une expérience suffisante dans le domaine de la structuration de la gestion des autoroutes ;

5. Remise des offres

Les dossiers de candidature en Cinq (05) exemplaires dont Un (01) original et Quatre (04) copie marqués comme tels devront être déposés sous plis fermé et scellé à la Direction des Contrats du Ministère des Travaux Publics à Yaoundé, située au

2ième étage du nouveau bâtiment R+3 abritant certains Services Centraux du Ministère des Travaux Publics, logée dans l'enceinte de la Délégation Régionale des Travaux Publics du Centre, Porte 207 au plus tard le 30/03/2021 à 15 heures, portant la mention :

**« AVIS DE SOLLICITATION A MANIFESTATION D'INTÉRÊT
N° 012/ASMI/MINTP/SG/DCT/CA0/IE2/2021DU 03/03/2021,
POUR LES ETUDES EN VUE DE LA STRUCTURATION DE LA GESTION DES
AUTOROUTES AU CAMEROUN »**

6. Critères d'évaluation

Après réception des offres, il sera procédé à leur évaluation au vu des critères suivants :

VI-1 : Critères éliminatoires

- a) Pièces administratives incomplètes ;
- b) Fausse déclaration ou pièce falsifiée ;
- c) Note technique inférieur à 70/100;
- d) Utilisation d'un agent public sans justificatif de sa libération.

VI-2 : Critères essentiels

- Personnel clé (sur 50 points) ;
- Les références du candidat (sur 40 points) ;
- Moyens logistique, topographique et matériel (sur 10 points) ;

Seuls les candidats qui auront totalisé, à l'issue de l'évaluation, une note technique au moins égale à soixante-dix (70) points sur cent (100), seront retenus. Le Maître d'Ouvrage se réserve le droit de ne pas retenir les Bureau d'Études Techniques qui, dans un contrat encours avec le MINTP, auront reçu notification d'une mise en demeure, d'un constat de carence ou d'une résiliation.

N.B. : Tout dossier comportant des fausses déclarations sera

purement et simplement rejeté par la sous-commission compétente à tout moment pendant la procédure.

7. Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires sur le présent Appel de Sollicitation à Manifestation d'Intérêt peuvent être obtenus tous les jours et heures ouvrables à la Cellule des Appels d'Offres de la Direction des Contrats du Ministère des Travaux Publics à Yaoundé, située au 2ième étage du nouveau bâtiment R+3 abritant certains Services Centraux du Ministère des Travaux Publics, logée dans l'enceinte de la Délégation Régionale des Travaux Publics du Centre, Porte 210, Tél. : 222 22 92 34, où la Direction Générale des Etudes Techniques/Direction des Etudes Techniques Routières et d'Ouvrage d'Arts. Tél.: (+237) 222 220 654.

YAOUNDE le 03 Mars 2021
Le MINISTRE
NGANOU DJOUMESSI Emmanuel

[Télécharger le DAO](#)